

## **DECISION DU PRESIDENT**

### **Location locaux PSLA**

Nous, Michel LEROUX, Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 Du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-22 Du code général des collectivités territoriales,

VU la Délibération du Conseil Communautaire n°1146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant délégation du Président,

**CONSIDERANT** l'importance de proposer une offre de santé la plus large possible aux habitants du territoire de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,

**CONSIDERANT** les activités de santé identifiées dans le projet de santé du P.S.L.A de Pont-Audemer

**Décide** de louer aux professionnels de santé identifiés ci-dessous, leurs locaux professionnels correspondants, au sein du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (P.S.L.A) sis rue du Moulin de Champs à Pont-Audemer :

- Madame LABARRE (médecin) / Surface totale louée y compris parties communes : 44 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 353 €
- Madame KEKUS CALTOT (médecin) / Surface totale louée y compris parties communes : 44 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 353 €
- Madame HUAN (médecin) / Surface totale louée y compris parties communes : 44 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 353 €
- Madame HOSTACHE (médecin) / Surface totale louée y compris parties communes : 44 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 353 €
- Madame GERMAIN (diététicienne) / Surface totale louée y compris parties communes : 36 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 158 € (base 2 jours/semaine)
- Madame LEBOUTET (Ergothérapeute) / Surface totale louée y compris parties communes : 36 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 79 € (base 1 jour/semaine)
- Madame COLMARD (Ergothérapeute) / Surface totale louée y compris parties communes : 36 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 79 € (base 1 jour /semaine)
- Madame PREY (Ergothérapeute) / Surface totale louée y compris parties communes : 36 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 79 € (base 1 jour/semaine)
- Madame WAGNER (kinésithérapeute) / Surface totale louée y compris parties communes : 58 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 460 €
- Madame MESMIER(kinésithérapeute) / Surface totale louée y compris parties communes : 58m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 460 €

- Monsieur BACIU (Dentiste) / Surface totale louée y compris parties communes : 53 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 425 €
- 
- Madame DAMOC (Dentiste) / Surface totale louée y compris parties communes : 53 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 425 €
- Madame Layla HAKI (Psychologue) / Surface totale louée y compris parties communes : 21m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 101 € pour une présence de 3 jours par semaine
- Madame Christine LECONTE (Sage-Femme) / Surface totale louée y compris parties communes : 49 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 392 €
- Cabinet infirmier Mme TRELUYER / M REQUIER / Surface totale louée y compris parties communes : 48 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 381 €
- Centre hospitalier de Pont-Audemer / Surface totale louée y compris parties communes : 296m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 2365 €
- Madame Axelle PELTIER (Orthophoniste) / Surface totale louée y compris parties communes : 37 m<sup>2</sup> environ, loyer mensuel de 296 €

Fait à Pont-Audemer, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le Président,

  
Michel LEROUX

